

## FOIRE AUX QUESTIONS (MSSA)

### 1) Pourrais-je faire mon stage préalable de 4 semaines dans deux lieux différents ?

Non.

### 2) Les 4 semaines de stage préalable doivent-elles être consécutives ?

Oui, obligatoirement.

### 3) Le stage préalable doit-il être obligatoirement à un taux de 100% ?

Non, voici les possibilités:

4 semaines de stage préalable  
100% = 40 heures hebdomadaires = 4 semaines  
80% = 32 heures hebdomadaires = 5 semaines  
75% = 30 heures hebdomadaires = 6 semaines

### 4) Quelle est la date limite pour terminer le stage préalable ?

Le 15 août 2025.

### 5) Que dois-je apporter le 21 août 2025 lors de la séance de validation du stage préalable ?

- Le document d'évaluation du stage préalable (formulaire ad hoc), complété et signé par l'institution.

### 6) Si je ne trouve pas de stage préalable, pourrais-je faire la maturité spécialisée en 2026-2027 ?

Oui, dans ce cas, il sera de votre responsabilité de contacter votre doyen MSSA au cours du mois de janvier 2026 pour prendre connaissance du processus d'inscription.

Une admission en maturité spécialisée **jusqu'à trois ans après l'obtention du certificat de l'ECG** peut être accordée pour justes motifs (RECG – C1 10.70, art. 4).